

Actualité Juridique famille

Société créée de fait
entre concubins :
les réticences
de la jurisprudence

La réforme du divorce

Convention franco-marocaine
du 10 août 1981 :
exit l'article 15
du code civil au stade
de la reconnaissance
des jugements marocains

L'action en contestation
de reconnaissance
et le temps qui passe...

L'expertise médico-
psychologique

Communauté :
chaque époux doit payer
son impôt sur le revenu

DAJLOZ

Comité scientifique

Isabelle Chaussade,
Juge pour enfants
au Tribunal pour enfants de Paris

Pierre-Jean Claux
Notaire

Danièle Ganancia
Juge aux affaires familiales
au Tribunal de grande instance de Nanterre

Frédérique Granet,
Professeur à la faculté de droit
de Strasbourg

Claude Lienhard,
Avocat, Professeur des Universités

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : ajfamille@dalloz.tm.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Charles Vallée

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Philippe Chagnon

RÉDACTION
Directeur éditorial
Philippe Weiss

Rédactrice en chef
Marie-Ève Charbonnier

Rédactrice
Sophie Deis

Assistante d'édition
Jocelyne Londero

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ
Nathalie Thouny
Chef de produit : Jean-Yves Géreau
Abonnements.
Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 0 820 800 017
Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)
France : 135 € TTC (885,54 F TTC)
Étranger : 151 € TTC (990,50 F TTC)
Prix au numéro : 20 € TTC (131,19 F TTC)

ISSN en cours
n° Commission paritaire en cours d'attribution
Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros
Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098
Code APE : 221 A

TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,
de tout élément publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL

75

ACTUALITÉS

78

DOSSIER

80

La réforme du divorce

Un divorce qui préserve l'avenir...

80

La suppression du divorce pour faute
ou feu le pluralisme en droit de la famille !

82

Divorce, l'autre réforme : l'adaptation
et la modernisation de la procédure

86

Prononcé du divorce et liquidation
du régime matrimonial : jusqu'où aller ?

89

PRATIQUES

92

L'expertise médico-psychologique

92

JURISPRUDENCE

95

ALIMENTS

Les grands-parents substitués dans le paiement
de la pension alimentaire aux petits-enfants
CA Paris, 2^e ch. A, 16 oct. 2001

95

CONCUBINAGE

Société créée de fait entre concubins : les réticences de la
jurisprudence
Cass. com., 9 oct. 2001

95

DIVORCE

Convention franco-marocaine du 10 août 1981 :
exit l'article 15 du code civil au stade
de la reconnaissance des jugements marocains
Cass. 1^{re} civ., 2 oct. 2001

96

L'influence de la mort de l'enfant
sur le prononcé du divorce des parents
CA Rennes, 6^e ch., 11 juin 2001

97

FILIATION

L'action en contestation de reconnaissance
et le temps qui passe...
CA Paris, 1^{re} ch. C, 11 oct. 2001

97

Encore la Convention franco-marocaine
du 10 août 1981 et les privilèges de juridiction...
Cass. 1^{re} civ., 2 oct. 2001

98

INCAPACITÉS

L'appartenance à une secte n'est pas
une cause d'ouverture d'une curatelle
Cass. 1re civ., 2 oct. 2001

98

LIBÉRALITÉS

Une autre suite de l'arrêt *Mazurek* :
la condamnation de l'ancien article 908 du code civil
CA Paris, 23 oct. 2001

99

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Double délai de l'article 1444 du code civil :
les illusions perdues de la séparation de biens judiciaire
CA Paris, 2e ch. B., 11 oct. 2001

100

Communauté :
chaque époux doit payer son impôt sur le revenu
CA Paris, 2e ch. A, 16 oct. 2001

100

SUCCESSIONS

Indivision : les conditions notifiées d'une cession
de droits indivis ne peuvent être ensuite modifiées
CA Paris, 2e ch. A, 9 oct. 2001

101

Dépôt d'une déclaration de succession :
le devoir de conseil du notaire s'impose
CA Paris, 1re ch. A, 10 oct. 2001

102

DONNÉES CHIFFRÉES

103

Chiffres utiles

103

Prestations - Aliments

105

CONCUBINAGE

Société créée de fait

Preuve p. 95

CURATELLE

Conditions d'ouverture

Altération des facultés mentales. . . p. 98

DIVORCE

Détermination des torts

Manquement au devoir
d'assistance p. 97

Droit international privé

Compétence. p. 96

Époux communs en biens

Païement de l'impôt
sur le revenu p. 100

Pension alimentaire

Prescription trentenaire p. 95

Proposition de réforme p. 80 (dossier)

Réforme de la procédure p. 86 (dossier)

EXPERTISE MÉDICO- PSYCHOLOGIQUE

p. 92 (pratiques)

FILIATION NATURELLE

Action en contestation de la reconnaissance

Point de départ
de la prescription p. 97

Droit international privé

Conflit de juridictions. p. 98

INDIVISION

Cession de droits indivis

Notification p. 101

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Communauté légale

Païement de l'impôt
sur le revenu p. 100

Séparation de biens -
Nullité p. 100

Liquidation

Lien avec le prononcé
du divorce p. 89 (dossier)

SUCCESSIONS

Déclaration de succession

Responsabilité notariale
pour dépôt tardif. p. 102

TESTAMENT

Enfant adultérin

Incapacité de recevoir
à titre gratuit p. 99

Ce numéro contient un encart « abonnement
à l'AJ famille » broché non folioté de quatre
pages placé entre la couverture et les pages
75 et 106.